

1

(N^o 60.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1835.

*Amendement de M. DE ROO à l'article 2 du chapitre XI du budget
de l'Intérieur.*

Je propose de substituer le § 1^{er} de l'article 2 par celui-ci :

Primes pour construction de navires d'après leur capacité , 100,000 francs.

DE ROO.